Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260605-DELIB_2026_41-DE

COMMUNE DE
PLEYBER
CHRIST

N° d'ordre de la délibération :
N°2026-41

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

Objet :
Désignation des délégués et suppléants au collège sénatorial

Date de convocation :
29/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC.

Étaient présents : Christine SOVRANO, Sabine REBEYROTTE, Alexandre BOUGET, Stéphane NEAR, Claire LAFOSSE, Patrice QUEMENER, Marie Claire PARCHEMINAL, Aurélie BONTHONNEAU, Guy KERGOAT, Céline PERON, Thierry GUILLOU, David PILLOT, Matthieu SIFFIER, Marina LOZACH, Souhila SANCHEZ, Annick LARGANT.

Absents : Erwan NORMAND, Simon BUISSON (procuration à Alexandre BOUGET), Mélanie LHUILLERY (procuration à Annick LARGANT), Tangi BRETON (procuration à Julien KERGUILLEC), Catherine LAURENT (procuration à Aurélie BONTHONNEAU), Emmanuel BECQUET (procuration à Claire LAFOSSE).

Secrétaire de séance : Annick LARGANT.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que :

Vu le Code électoral, notamment son article L.O. 276 ;
Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'arrêté du 13 mai 2026 de Monsieur le Préfet du Finistère fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;
Considérant que le Sénat est renouvelable par moitié et que le renouvellement de la série 2 des sénateurs interviendra le dimanche 27 septembre 2026 ;
Considérant que les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants ;
Considérant que, pour la commune de Pleyber-Christ, le nombre de délégués titulaires est fixé à 7 et le nombre de délégués suppléants à 4 ;

Monsieur le Maire rappelle les modalités du scrutin applicables, telles que définies par les textes en vigueur.
Il est procédé à l'élection des délégués et des suppléants au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Après dépôt des listes de candidats, il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin :
Une seule liste est déposée.
Nombre de conseillers présents ou représentés : 22
Nombre de votants : 22
Nombre de suffrages exprimés : 22
La liste déposée obtient 22 voix.

Sont élus délégués titulaires :
Julien KERGUILLEC
Stéphane NEAR
Céline PERON
Annick LARGANT
Mathieu SIFFIER
Alexandre BOUGET
Tangi BRETON

Sont élus délégués suppléants :
Guy KERGOAT
Sabine REBEYROTTE
Claire LAFOSSE
Emmanuel BECQUET

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901631-20260605-DELIB_2026_41-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PREND ACTE des résultats de l'élection des délégués et suppléants au collège électoral sénatorial ;

DIT que les délégués et suppléants ainsi désignés participeront à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Julien KERGUILLEC



La secrétaire
Annick LARGANT

